

Thourotte, le 3 juin 2021

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 1^{er} JUIN 2021

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, MMES DRELA, MONFORT, VANDENBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, VANPEVENAGE, MM PIAR, DROUET, SERVAIS, DUBRENAT, IBRAN, BONNETON, CUELLE, LEFEVRE, POTET, BOURDON, MMES FONTAINE, BALITOUT, BACONNAIS, .

ETAIENT REPRESENTES Madame DAUMAS avait donné pouvoir à Madame FONTAINE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur RICARD qui avait donné pouvoir à Madame DRELA, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNETON,

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

ABSENT EXCUSE : Monsieur JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme VANPEVENAGE Valérie.

Au titre des ressources humaines, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- A la création d'un emploi d'agent de Maîtrise territorial à compter du 1^{er} juillet,
- A la modification de la délibération du 16 septembre 2019 concernant le RIFSEEP, et principalement l'intégration de nouveaux cadres d'emplois.

Au titre de l'aménagement du territoire, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- A la demande de labellisation des projets connexes au Canal Seine Nord Europe,
- A la sollicitation d'une subvention dans le cadre de France relance :
Dans le cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des territoires » une enveloppe est attribuée pour financer l'acquisition d'un logiciel permettant de répondre à ces obligations. Le montant de la subvention est de 4 000 euros par centre instructeur auquel s'ajoute 400 € par commune rattachée au centre instructeur.

Au titre des finances, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- A la candidature de la CC2V pour l'expérimentation du Compte Financier Unique – Passage à la M57
- A l'attribution d'une subvention à l'association « la Machemontoise » d'un montant de 20 000 € pour la réalisation de 3 projets de sécurité et d'accès PMR
- A la demande de subvention d'un montant de 500 € du collectif de recherche international et de débat sur la Grande Guerre 14/18 pour la création d'un livre « sur les traces rupestres » réalisées par les combattants de la Grande Guerre dans les carrières de l'Oise et de l'Aisne.
- A la signature d'une convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances publiques.
 - Concernant la sphère de la gestion publique locale : le service de gestion comptable (SGC) de Compiègne reprendra en gestion l'ensemble des communes de la CC2V et un conseiller aux décideurs locaux (CDL) sera implanté à temps complet sur le territoire.

- Concernant la sphère fiscale : la gestion de l'impôt des particuliers est gérée depuis le 1^{er} janvier par le service des impôts des particuliers (SIP) de Compiègne et la gestion des entreprises de la CC2V demeure la compétence des services des impôts des entreprises (SIE) de Compiègne.

Au titre de l'environnement, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o A la fixation du prix de vente de 10€ pour les passages à hérisson pour les particuliers.

Au titre du Tourisme, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o A la signature d'une convention avec l'organisme Ombelliscience pour la réalisation d'une exposition photos,
- o A la gratuité d'un évènement le 17 septembre 2021 en direction des élèves et leur enseignants de la maternelle au lycée : « les enfants du patrimoine »,
- o A la sollicitation de subventions pour le projet de rénovation numérisation de la Cité des Bateliers, à savoir :
 - Auprès de la DRAC : 25 000.00 € via l'appel à projets « Numérisation et Valorisation de Contenus Culturels »,
 - Auprès de la Région Hauts-de-France : 10 172.92 € dans le cadre du dispositif des « Priorités Régionales d'investissements touristiques »,
 - Auprès du Département de l'Oise : 10 172.92 € dans le cadre d'une aide à la rénovation des établissements culturels.

Il a également été procédé :

- A la validation du rapport annuel 2020 du SPANC (assainissement non collectif).

De plus, concernant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), il a été décidé :

- D'autoriser le Président à indiquer aux services de l'Etat que nous ne souhaitons pas signer un CRTE à l'échelle d'un « *Grand Compiégnois* » mais à l'échelle des Deux Vallées,
- D'élaborer un projet de territoire spécifique à la CC2V,
- De travailler à l'émergence d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique à l'échelle du territoire de la CC2V avant la fin de l'année 2021,
- De maintenir une coopération entre territoires grâce à des actions communes avec le CRTE qui sera élaboré sur l'APC,
- De proposer la signature d'un CRTE des Deux Vallées en fin d'année 2021.

Le Président,



P. CARVALHO